

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

**COMMUNE
DE
BOOTZHEIM**

- 67390 MARCKOLSHEIM -



ARRETE MUNICIPAL

*PORTANT INTERDICTION DE FUMER
AU SEIN DE L'AIRE DE JEUX ET AUX
ABORDS DE L'ECOLE*

Le Maire de Bootzheim,

VU le décret n° 2015-768 du 29 juin 2015 interdisant la consommation de tabac dans les aires de jeux.

VU le décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 interdisant de fumer dans tous les lieux fermés et couverts accueillant du public ou qui constituent des lieux de travail, dans les établissements de santé, dans l'ensemble des transports en commun, et dans toute l'enceinte (y compris les endroits ouverts telles les cours d'écoles) des écoles, collèges et lycées publics et privés, ainsi que des établissements destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement des mineurs.

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 février 2016.

VU la convention de partenariat liant la Commune de Bootzheim et le Comité du Bas-Rhin de la Ligue contre le Cancer par le biais de l'opération « Espace sans tabac ».

CONSIDERANT la nécessité d'apposer la signalisation nécessaire à interdire la consommation de tabac dans l'aire de jeux située 7 rue Principale à 67390 BOOTZHEIM pour répondre à la convention de partenariat fixée entre la Ligue Nationale contre le Cancer et la commune de Bootzheim.

ARRETE

Article 1^{er} : La consommation de tabac sera interdite dans et aux abords de l'aire de jeux située au 7 rue Principale à 67390 BOOTZHEIM.

Article 2 : La consommation de tabac sera interdite dans et aux abords de l'école située au 9 rue Principale à 67390 BOOTZHEIM.

Article 3 : La signalisation nécessaire sera mise et maintenue en place par les ouvriers communaux sous le contrôle du Maire ainsi que de la Ligue contre le Cancer.

Article 4 : Une copie du présent arrêté sera adressée, pour information ou exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- M. le Commandant de la Gendarmerie de Marckolsheim ;
- M. le Commandant – Centre de Secours de Marckolsheim ;
- L'intéressé (Comité du Bas-Rhin de la Ligue contre le Cancer).

Fait à BOOTZHEIM, le 2 Mars 2016

Le Maire,
BLANCKAERT Georges

